

Projet minier aurifère Novador  
Agence d'évaluation d'impact du Canada  
901-1550, avenue d'Estimauville, Québec (Québec) G1J 0C1  
418-649-6444  
[Novador@iaac-aeic.gc.ca](mailto:Novador@iaac-aeic.gc.ca)  
Numéro de référence : 86020

Madame, Monsieur,

Par la présente, Eau Secours souhaite vous communiquer quelques commentaires et questions découlant d'une lecture de la *Description initiale du projet Novador*<sup>1</sup> (DIP) et du résumé de la DIP<sup>2</sup> de ce projet que développe *Probe Gold*.

Fondé en 1997, Eau Secours a pour mission de promouvoir la protection et la gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé environnementale, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits des populations. Eau Secours participe activement depuis plusieurs années à étudier, relever et dénoncer les risques liés à l'eau des différents secteurs industriels au Québec, incluant le secteur minier.

### Or qui brille, eau qui se brouille

Un enjeu typique du développement de tout projet minier – et c'est encore plus vrai dans le cas de projets aurifères où l'or apparaît géologiquement associé aux sulfures de fer, potentiellement générateurs de drainage minier acide (DMA) – est la contamination des eaux de surface et souterraines sur le site et en aval de ce dernier. *Probe* propose ici la création de sept fosses à ciel ouvert en plus de l'excavation de galeries souterraines pour développer ce projet dont le taux d'extraction de minerai pourrait être de l'ordre de 20 000 tonnes de minerai par jour. Il s'avère cependant que ce minerai contiendra systématiquement – à en croire l'information fournie dans

---

<sup>1</sup> Probe Gold. *Projet minier Novador – Description initiale de projet*, Octobre 2023. En ligne : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p86020/153579F.pdf> Dans la suite du présent document, nous y référerons ainsi : (DIP)

<sup>2</sup> Probe Gold. *Projet minier Novador – Description initiale de projet – Résumé*, Octobre 2023. En ligne : <https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents/p86020/153580F.pdf> Dans la suite du présent document, nous y référerons ainsi : (DIP - Résumé)

l'étude économique préliminaire<sup>3</sup> commandée par le promoteur – des sulfures de fer impliquant, en raison de leur seule présence dans le gisement, de grands risques de génération de DMA.

En effet, présenté de façon très succincte, l'étude économique préliminaire fait état de concentrations de pyrite allant de 1% à 10%, avec des traces de chalcopryrite, dans la roche des secteurs Pascal<sup>4</sup> et Courvan<sup>5</sup>. De même, des concentrations de 1% à 15% de pyrite, selon les cas, ont été observées dans le secteur Monique<sup>6</sup>, et des concentrations pouvant aller jusqu'à 3% de pyrite, de pyrrhotite et de chalcopryrite ont été observées dans les échantillons issus des zones Senore<sup>7</sup> et Lapaska<sup>8</sup>.

Mentionnons également que « [c]ertains dépassements des critères provinciaux pour l'eau potable ont été observés pour le manganèse *et les sulfures* (notre soulignement) »<sup>9</sup> dans les eaux souterraines des secteurs Pascal et Courvan. Il semblerait donc que l'eau entrant en contact avec la pierre des gisements convoités se charge déjà en sulfures, composants centraux du DMA, ce qui souligne d'emblée le risque que les opérations accentuent cette contamination des eaux et les risques généralisés de DMA en mettant des millions de tonnes de roche à nue et en favorisant le contact avec les eaux de pluies, de fonte, de surface, souterraines et de traitement.

Afin de déterminer le risque de génération de DMA, des tests de lixiviation ont été réalisés, sont en cours ou seront envisagés. Cela étant dit, l'étude économique préliminaire ne fournit aucune donnée relative aux tests ayant été réalisés, ni aucune information relative aux barèmes retenus pour déterminer le potentiel de génération d'acide des échantillons analysés. Ces barèmes n'étant pas toujours les mêmes, d'un projet à l'autre, et l'incertitude liée aux résultats étant souvent très grande, il importe que toute l'information tirée de ces tests et permettant d'en arriver aux conclusions retenues par la compagnie soit transmise de façon entièrement transparente. À titre d'information, voici un exemple de graphique permettant d'interpréter le potentiel de lixiviation d'un matériau donné. On y observe ici la vaste zone d'incertitude typique de telles analyses ainsi que ces fameux « barèmes » (ici, le ratio « Potentiel de neutralisation (PN) / Potentiel d'acidité (PA) ») qui permettent de catégoriser les différents échantillons selon qu'ils soient « générateurs d'acide », « incertains » ou « non-générateurs d'acide » :

---

<sup>3</sup> Geologica Groupe-Conseil Inc. et Goldminds Geoservices. 2021. Probe Metals Inc. *NI 43-101 Technical Report of the Val-d'Or East Property*. June 1st, 2021. 334 pages. En ligne : [https://minedocs.com/21/Val-d'Or\\_East\\_\(VDE\)-PEA-09072021.pdf](https://minedocs.com/21/Val-d'Or_East_(VDE)-PEA-09072021.pdf)

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.77.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p.80.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p.84.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p.86.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p.87.

<sup>9</sup> *DIP*, p.57.

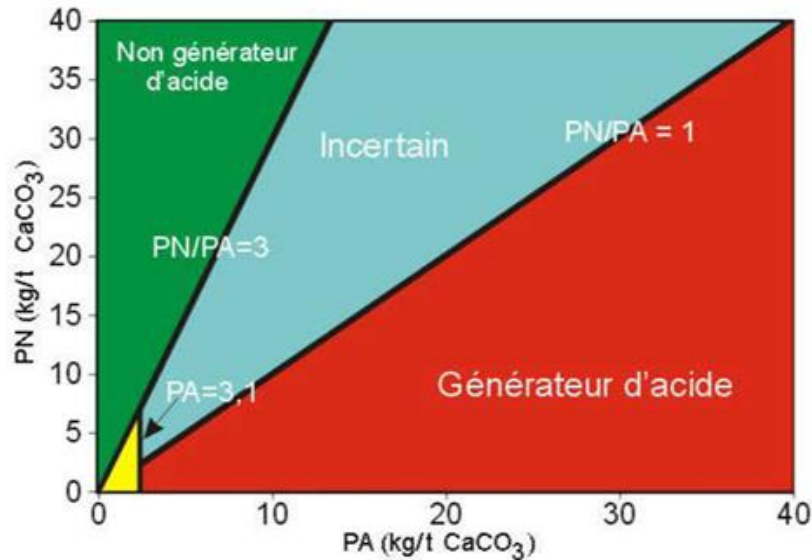


Figure 3-2 : Représentation graphique de l'interprétation du potentiel de génération d'acide avec le 2<sup>e</sup> critère ABA (adapté de Aubertin et al. (2002))

Figure 1 - Représentation graphique de l'interprétation du potentiel de génération d'acide en fonction de tests donnés (tiré de Bassolé., août 2016)<sup>10</sup>

Il est clair que les tableaux et graphiques d'analyse retenus par la compagnie peuvent différer du graphique présenté ici, notamment en fonction de la nature des tests réalisés. L'objectif, ici, est simplement de nous assurer que notre demande soit formulée et illustrée le plus clairement possible, soit : **il conviendra que la compagnie fournisse toutes les données et les informations d'analyse nécessaires pour permettre une contre-vérification systématique des conclusions tirées quant au potentiel de génération d'acide des échantillons testés.**

L'importance d'une telle communication provient notamment du fait que ce vaste projet (l'excavation de sept (!) fosses à ciel ouvert, en plus d'opérations souterraines) affectera deux grands bassins versants, soit le bassin versant de la rivière Harricana et le bassin versant de la rivière Nottaway, décuplant de ce fait les risques de propagation de contaminants en cas de déversements ou de risques liés au DMA, notamment.

Il nous apparaît également que plus d'information devra être transmise quant aux charges de contaminants relâchées dans les eaux de surface et éventuellement souterraines du site et des alentours. En effet, la DIP mentionne actuellement ceci au sujet des effluents finaux, soit ces points de rejet des eaux de traitement chargées en contaminants de toute sorte en tout respect, habituellement, des normes en vigueur : « [b]ien que l'emplacement final n'ait pas encore été déterminé, une des options proposées actuellement pour le rejet des effluents finaux est la rivière

<sup>10</sup> Bassolé, Moubié Richard. *Pertinence des essais de lixiviation en batch dans la prédiction du comportement hydrogéochimique des rejets miniers*, département des génies civil, géologique et des mines, École Polytechnique de Montréal, août 2016, p.35. Mémoire de maîtrise récupéré sur : <https://depositum.uqat.ca/id/eprint/719/>

Colombière pour les secteurs Pascalis et Courvan et la rivière Tiblemont pour le secteur Monique. »<sup>11</sup> De même, au sujet des poussières générées, on mentionne que « [l]es eaux de surface pourraient aussi capter des poussières », et qu'une « modélisation des émissions atmosphériques sera effectuée et les retombées de poussières seront quantifiées, notamment au droit des cours d'eau. »<sup>12</sup>

**En ce qui a trait à l'effluent final (ou aux effluents finaux), nous estimons que *Probe* devrait pouvoir fournir les informations suivantes : débit attendu des points de rejets (le plus détaillé possible, s'il est prévu que les débits varient en fonction des différentes périodes de l'année), période sur laquelle s'étalera ce rejet d'eaux chargées en contaminants, concentrations en éléments présents dans l'eau, charges totales de contaminants attendues sur toute la période de rejet de ces eaux usées (idéalement présentées pour chaque point de rejet, afin d'avoir une idée claire des charges de contaminants qui seront relâchées dans la rivière Colombière et dans la rivière Tiblemont, ou dans tout autre milieu hydrique considéré, respectivement), une analyse des effets attendus sur ces milieux naturels et liés au rejet des charges totales de contaminants présentées précédemment.**

En ce qui a trait à la quantification des retombées de poussières à venir, nous tenons simplement à souligner qu'il sera important d'inclure, dans cette quantification, **la nature des poussières qui seront émises, afin de savoir d'emblée si ces poussières porteront avec elles des sulfures, du manganèse ou tout autre contaminant potentiel lié aux opérations proposées.**

Enfin, soulignons cet élément important qui se devait évidemment d'être souligné : deux eskers d'importance sont présents sur le site convoité par *Probe*, dont un situé à quelques centaines de mètres, à peine, de la fosse projetée du secteur Monique. Il semblerait que des études hydrogéologiques sommaires aient été réalisées sur cet esker. Sauf erreur de notre part, la DIP mentionne en effet la présence, entre autres unités hydrogéologiques du secteur Monique, un « [a]quifère de dépôts granulaires composés à la base de till sableux et au sommet de sable limoneux : quelques mètres à 25 m et conductivité hydraulique de  $4 \times 10^{-2}$  cm/s »<sup>13</sup>. Il s'agit cependant, d'après notre lecture de la documentation actuellement disponible, de la seule information fournie concernant cet esker (**si c'est bien de cet esker dont il est ici question : nous invitons donc *Probe* à nous confirmer ou à nous infirmer cette information**). Afin de bien cerner les impacts potentiels du projet sur cet esker et sur les eaux souterraines avec lesquelles il connecte, nous estimons que la compagnie devrait fournir davantage d'information sur cette structure géologique dans son ensemble et sur le comportement de l'aquifère potentiel se trouvant sous l'esker lui-même. **Entre autres informations attendues, nous estimons que *Probe* devrait préciser s'il s'agit d'un esker confinant des réserves d'eau potable ou non, et, si tel est le cas, où se situent ces réserves et comment se comportent-elles (i.e. sur toute la longueur de l'esker ou non, nappe semi-captive, nappe libre ou autre, écoulement souterrain dans une direction précise, évaluation de sa sensibilité à la contamination avec chiffres à l'appui, vue en**

---

<sup>11</sup> DIP, p.88.

<sup>12</sup> DIP, pp.93-94.

<sup>13</sup> DIP, p.57.

**coupe de l'esker afin de faciliter la compréhension de ces informations, et toute autre information jugée pertinente).**

En ce qui a trait à la préservation de l'esker lui-même, rappelons simplement que ces formations géologiques exceptionnelles présentent bien souvent le potentiel de fournir une eau d'une grande pureté et leur protection peut ainsi être justifiée au regard de ce seul potentiel<sup>14</sup>.

Rappelons également que, dans un souci de préserver les réserves d'eau potable de la province, notre organisme et nombre d'alliés ont ouvertement revendiqué la protection de ces milieux naturels d'un intérêt immense pour la préservation de conditions de vie décentes et pour la protection de la vie sur Terre, en général, dans un contexte de crises climatique et de la biodiversité<sup>15</sup>. C'est donc en droite ligne avec ces revendications, et aligné avec ce désir de protection des (trop) rares réserves d'eau potable de la planète que nous demandons à *Probe* de fournir une information transparente et précise quant à l'état de cet esker et de ses réserves d'eau potentielles, afin de nous permettre d'évaluer si ce projet implique, ou non, des risques à adresser pour ce milieu naturel et pour les eaux qu'il filtre, purifie et fournit sans doute aux écosystèmes du site.

### Déraison d'être habituelle...

Notre propos sur cette question vous semblera sans doute rébarbatif, mais il s'avère que de projet aurifère en projet aurifère, ce rappel demeure chaque fois plus pertinent : tel que présenté avec beaucoup de justesse dans la « Figure 1 » de la DIP rédigée par *Probe*, **93% de l'or produit<sup>16</sup> ne sert strictement à rien au regard des enjeux climatiques et de destruction de la biodiversité avec lesquels compose actuellement l'humanité.**

En effet, 36% de l'or extrait ne sert actuellement qu'à la production de bijoux et autres belles parures et 57%, selon les chiffres de la compagnie, sont extraits du sous-sol québécois pour être enfouis plus loin, dans des forts bien gardés, sous la forme de lingots d'or sans utilité pratique autre que celle d'entretenir la confiance en un système économique qui, dans les faits, ne pourrait jamais se rembourser lui-même en commodités matérielles tellement ce même système s'appuie sur des pratiques spéculatives sans commune mesure ni frontières matérielles pour en limiter l'étendue. Cela nous laisse donc avec 7 maigres pourcents dont l'utilité tangué entre la conception de petits produits électroniques, de téléviseurs, d'alliages en or et d'autres produits ou appareils d'orthodontie<sup>17</sup>. Voilà qui résume l'essentiel de la section 7.2 de la *DIP* du projet Novador qui consacre quatre de ses cinq paragraphes aux 7% d'or ayant une « utilité technologique » quelconque, sans mention des 93% qui ne servent pratiquement à rien. Fait amusant : le seul

---

<sup>14</sup> Par le biais des articles 82 et 304 de la *Loi sur les mines*, notamment : *Chapitre M-13.1 Loi sur les mines*, récupéré en ligne : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/M-13.1>

<sup>15</sup> Eau Secours. *Mine pas notre esker* (campagne), en ligne : <https://eausecours.org/agir/eskers/>

<sup>16</sup> *DIP*, p.20.

<sup>17</sup> *Idem*.

paragraphe, d'entre ces cinq, qui adresse les autres « utilités » de l'or mentionne notamment le rôle « prépondérant » de l'or dans la « stabilité politique » des États.

Entretien quelques doutes quant à l'apport de l'or dans la « stabilité politique » des États, nous invitons le promoteur à détailler davantage cet argument, car, en toute transparence, il nous apparaît que l'or s'est au contraire avéré être une source de conflit bien davantage qu'un outil de « stabilisation politique » quelconque au regard de l'Histoire, en général, et de notre analyse de cas malheureusement encore très actuels. En toute franchise, le temps et les ressources nous manquent pour produire une revue de littérature conséquente et pertinente sur ce sujet, mais, très sommairement :

- *L'Atlas de justice environnementale*, un outil de surveillance citoyenne répertoriant les abus sociaux et environnementaux à travers le monde, **compte 322 cas de conflits actuels ou récents liés à l'or**<sup>18</sup>;
- L'ouvrage *Noir Canada*, mis à l'index, des suites de poursuites de compagnies spécialisées dans l'extraction de l'or, pour avoir dénoncé les pratiques éhontées des compagnies *Barrick Gold* et *Banro Corp.*, notamment, **rappelle avec justesse et avec amplement de documentation à l'appui les conséquences politiques, sociales et environnementales absolument catastrophiques que l'extraction de l'or – réalisées par des compagnies fièrement canadiennes – cause en territoires africains, notamment**<sup>19</sup>;
- Les exemples pleuvent de cas de **conflits liés à l'extraction de l'or au cœur de l'Afrique**<sup>20</sup>, **en République Dominicaine, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, aux Philippines**<sup>21</sup>, **au Mexique**<sup>22</sup> et ailleurs;

---

<sup>18</sup> *Global atlas of Environmental Justice*, en ligne : <https://ejatlas.org/>. Recherche effectuée : « Filters : Commodity = Gold ».

<sup>19</sup> Abadie, Delphine; Deneault, Alain; Sacher, William. *Noir Canada. Pillage, corruption et criminalité en Afrique*. Éditions Écosociété. 2008. 352 pages. Disponible en ligne : [https://www.researchgate.net/publication/307638549\\_Noir\\_Canada\\_Pillage\\_Corruption\\_et\\_Criminalite\\_en\\_Afrique](https://www.researchgate.net/publication/307638549_Noir_Canada_Pillage_Corruption_et_Criminalite_en_Afrique); alternativement, l'ouvrage suivant n'est pas à l'index et résume l'essentiel du propos de la référence précédente : Deneault, Alain; Sacher, William. *Paradis sous terre : Comment le Canada est devenu la plaque tournante de l'industrie minière mondiale*. Éditions Écosociété. 2012. 192 pages. De plus, si quiconque s'intéresse à la saga des poursuites-bâillons subies par la maison d'édition, des suites de la publication de *Noir Canada*, lire : Voisard, Anne-Marie. *Le droit du plus fort*. Éditions Écosociété. 2018. 344 pages; Lefebvre-Faucher, Valérie. *Procès verbal*. Éditions Écosociété. 2019. 232 pages; *Écosociété invoque la loi contre les poursuites-bâillons*, Radio-Canada, 8 décembre 2010. Récupéré en ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/496433/ecosociete-noir-canada-poursuite-baillon>

<sup>20</sup> David A. Wemer. 'Conflict gold' fueling war in the Democratic Republic of the Congo. Atlantic Council - New Atlanticist, October 26, 2018. Récupéré en ligne : <https://www.atlanticcouncil.org/blogs/new-atlanticist/conflict-gold-fueling-war-in-the-democratic-republic-of-the-congo/>;

<sup>21</sup> MiningWatch Canada. *Barrick Gold Mines Focus of Conflict Globally*, May 4th, 2021. Récupéré en ligne : <https://miningwatch.ca/news/2021/5/4/barrick-gold-mines-focus-conflict-globally>

<sup>22</sup> MiningWatch Canada. *Mexico : Ejido of Carrizalillo Revokes Agreement, Shuts Down Equinox Gold's Los Filos Mine*, September 3, 2020. Récupéré en ligne : <https://miningwatch.ca/news/2020/9/3/mexico-ejido-carrizalillo-revokes-agreement-shuts-down-equinox-golds-los-filos-mine>



- L'or est considéré, dans la législation américaine notamment, et ailleurs dans le monde, comme un « *minéral de conflit* » (traduction libre depuis : ***conflict mineral***)<sup>23,24</sup>;
- Et la liste pourrait s'étirer longtemps.

**Nous invitons donc le promoteur à défendre cette affirmation, voulant que l'or soit un outil de stabilisation politique, ou, autrement, à retirer cette affirmation que nous estimons pour le moins discutable dans sa forme actuelle.**

De plus, dans cet éternel débat sur la pertinence relative de l'or dans nos vies, *Probe Gold* avance les deux affirmations suivantes : « [s]achant que chaque exploitation minière a une durée de vie limitée, il s'avère important de poursuivre les activités d'exploration minière sur le territoire afin de découvrir de nouveaux gisements prometteurs »<sup>25</sup>; et, suivant cela, « [a]lors que des mines qui sont présentement en opération atteindront la fin de leur vie utile au cours des années à venir, le projet minier Novador, qui, selon son niveau d'avancement actuel, pourrait être en opération d'ici environ 6 à 10 ans, permettrait de contribuer à maintenir la vitalité socioéconomique de la région. »<sup>26</sup> Quoiqu'intéressantes en apparence, **ces affirmations soulignent carrément l'urgence, pour la région abitibienne, de s'affranchir de quelque dépendance que ce soit à des projets aussi éphémères et imprévisibles à long terme que ne peuvent l'être les projets d'extraction d'or.** En effet, de tels constats rappellent combien l'allocation de ressources (investissement, main-d'œuvre, temps de recherche investi, etc.) à ces projets aurifères ne sert ultimement qu'à nourrir un cycle continu dans lequel nous ne faisons, collectivement, que prospecter de nouveaux territoires pour prévenir les impacts liés à la fermeture imminente de projets ponctuels et à durée fixe – donc absolument pas « durables », il importe de le rappeler. Il semblerait donc que, loin de justifier l'existence du projet Novador, ces affirmations rappellent plutôt l'urgence et l'importance, pour l'Abitibi, de diversifier son économie en encourageant plutôt l'allocation de ressources à des projets de société qui n'exigeront plus un tel renouvellement ponctuel et extrêmement contraignant, aux 5, 10 ou 15 ans, de projets dépendant des aléas d'un marché complètement déconnecté de la réalité territoriale des gens habitant le territoire de ce que nous appelons aujourd'hui l'Abitibi-Témiscamingue.

Revenons d'ailleurs brièvement sur les quantités d'or extraites, d'or « utile » et de déchets que tout cela génère. La *DIP* fournit les données suivantes : on convoite 29 777 200 tonnes métriques de *ressources mesurées et indiquées* et, potentiellement, 28 932 000 tonnes métriques de *ressources inférées* (pour un total de 58 709 200 tonnes métriques de *ressources*), et ce, pour un total *hautement spéculatif* de 3 689 900 onces d'or<sup>27</sup>. Nous soulignons ici « hautement spéculatif », car il convient de rappeler que les données fournies n'ont qu'une faible pertinence réelle. En effet, les « ressources minérales » ne sont qu'une estimation hautement imprécise qui

<sup>23</sup> Responsible Minerals Initiative. *What are conflict minerals?*. Récupéré en ligne :

<https://www.responsiblemineralsinitiative.org/about/faq/general-questions/what-are-conflict-minerals/>

<sup>24</sup> Rights Action (une organisation basée au Guatemala). *Investing in conflict : public money, private gain : Goldcorp in the Americas*. Récupéré en ligne :

<https://miningwatch.ca/sites/default/files/mininggoldcorpbw042608.pdf>

<sup>25</sup> *DIP*, p.19.

<sup>26</sup> *Idem*.

<sup>27</sup> *DIP*, p.31, tableau 5 : *estimé des ressources pour le projet minier Novador*.

se doit d'être étudiée et détaillée davantage – par le biais de campagnes d'échantillonnage et autres – avant qu'une portion de ces « ressources » ne soit convertie en « réserves », une quantité sous-tendant un niveau de confiance plus près de ce qui serait réellement exploité, advenant une ouverture de la mine proposée<sup>28</sup>.

Ainsi, et bien qu'il s'agisse de chiffres très spéculatifs, faisons le calcul : on vise l'extraction éventuelle de 58 709 200 tonnes métriques de minerai (sans compter le mort-terrain, le stérile et les eaux contaminées, qui seront présentés détaillés plus bas), pour produire environ 3 689 900 onces d'or dans le scénario le plus optimiste qui soit. S'agissant de ramener ces chiffres en données comparables, 3 689 900 onces correspondent à 104,61 tonnes d'or<sup>29</sup>. On aurait donc, en ne considérant que le minerai potentiellement exploitable à titre de « ressource », 58 709 095,39 tonnes de roche extraite et entreposée à perpétuité à titre de « déchets miniers », 104,61 tonnes d'or extraites sur toute la durée de vie du projet (plus de 12 ans) et, de ces 104,61 tonnes, 97,29 tonnes (93%) qui ne serviront strictement à rien. **Cela nous laisse donc avec environ 7,32 tonnes d'or ayant une « utilité technologique » quelconque (allant de l'électronique à la dentisterie, en passant par toutes sortes d'usages divers et de pertinence inégale) pour justifier l'extraction de plus de 58 709 095 tonnes de roche considérée inutile – et cela n'inclut ni les stériles, ni le mort-terrain, ni les immenses quantités d'eaux consommées et contaminées dans la foulée.** Inutile de préciser, ici, que nous doutons de la pertinence réelle – et donc de la « raison d'être » – du projet proposé. **Considérant tout cela, nous invitons *Probe Gold* à détailler davantage la pertinence d'un tel projet au regard des grands enjeux liés aux crises climatique et de la biodiversité qu'affronte actuellement l'humanité, et au-delà des seules considérations économiques qui, visiblement, ne sauraient justifier un projet dans lequel on extrairait près de 59 millions de roche inutile, 328 millions de tonnes de stériles et 35 millions de tonnes de mort-terrain<sup>30</sup>, et dans lequel on consommerait et contaminerait des millions de litres d'eau, pour environ 7 tonnes d'or quasi-utile – selon la définition qu'a chaque personne de la pertinence des nombreuses utilisations de ce métal.**

Nous aimerions par ailleurs conclure cette longue section (mille excuses pour notre incapacité à demeurer concis.es sur cette question) en soulignant simplement la surprise que nous avons eue en lisant que *Probe Gold* estime que son projet pourrait contribuer à l'atteinte des objectifs 1, 2, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 19 et 21, fixés dans le cadre de la *Conférence des partis (COP) 15*<sup>31</sup>. En effet, et à titre d'exemple naïf, soulignons simplement qu'il nous apparaît pour le moins contre-intuitif d'affirmer que le développement de sept fosses à ciel ouvert visant l'extraction d'or puisse aider de quelque façon que ce soit à atteindre la cible « 2. Faire en sorte qu'au moins 30% des zones d'écosystèmes dégradés fassent l'objet d'une restauration effective ». Nous invitons donc la compagnie à détailler de quelle façon son projet contribuera à l'atteinte de chacune de ces

---

<sup>28</sup> Entre autres références possibles pour départager « ressources » (très faible niveau de confiance) et « réserves » (niveau de confiance adéquat pour envisager sérieusement le développement d'un projet) : *Classification des ressources et réserves*. Récupéré en ligne : <https://nvp-pgf.org/Content/Attachments/Canada/FD1.01.0.02.03-A1.pdf>

<sup>29</sup> Une once correspond à 28,3495 grammes.

<sup>30</sup> Chiffres fournis dans la *DIP*, p.26.

<sup>31</sup> *DIP*, pp.35-38.



différentes cibles. Cette invitation inclut l'élaboration proposée « d'indicateurs », dont la définition pourrait rapidement devenir très subjective et favoriser une vision favorable au projet, sans considérations objectives des impacts dudit projet sur les enjeux globaux dont il est ici question. En termes simples : il s'avère impératif de vérifier que les indicateurs et l'évaluation de la contribution aux différentes cibles ne soient pas choisis ou pondérés en fonction de la seule volonté de la compagnie de justifier son projet, mais bien en fonction de critères d'analyse subjectifs et répondant réellement aux principes sous-tendus par ces différentes cibles.

Ces objectifs, fixés dans le cadre de la COP 15, doivent en effet être interprétés avec le plus grand sérieux qui soit et non pas seulement à titre de cases à cocher pour se draper d'une éventuelle caution verte. **Nous invitons donc le promoteur à faire la démonstration de la validité des indicateurs retenus et les instances compétentes à demeurer très critiques face à cette analyse. Advenant que la démonstration de l'apport du projet aux différentes cibles ne puisse être démontré, nous invitons le promoteur à faire preuve d'humilité et à retirer ces affirmations voulant que son projet de mine à ciel ouvert permette, par exemple, de « restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux populations » ou de « réduire au minimum l'impact du changement climatique »<sup>32</sup>, entre autres cibles fixées lors de la COP 15 et mises de l'avant dans cette *DIP*.**

### Stériles, résidus, mort-terrain et eaux contaminées : le vrai prix de l'or

Pardonnez la redondance d'une telle information, mais il s'agit d'un élément central à ce projet : extraire ces quelques dizaines de tonnes d'or (dont seulement 7 tonnes auront une potentielle utilité pratique quelconque) impliqueront l'extraction, et donc la génération, de « haldes de stériles (environ 328 Mtonnes)[,] de mort-terrain (environ 35 Mtonnes) et [d]e [...] parc(s) à résidus miniers (environ 57 Mtonnes) [...] »<sup>33</sup>. On vise donc la production d'au moins 420 millions de tonnes de déchets miniers pour produire environ 7 tonnes d'or possiblement utile – et ces chiffres n'incluent pas les eaux contaminées et – bien qu'elles soient en partie traitées – déversées dans l'environnement.

Rappelons par ailleurs que ces résidus et stériles miniers contiendront probablement d'1% à 15% de sulfures de fer – éléments susceptibles de générer du DMA -, d'après les données fournies dans l'étude économique préliminaire. **Cela va donc de pair avec la section précédente : il conviendrait que *Probe Gold* détaille davantage ce qui, au regard de ces immenses quantités de déchets miniers, par ailleurs susceptibles de générer du DMA, justifie ce projet d'extraction dont seules 7 tonnes du minéral convoité serviront potentiellement à quelque chose.**

En ce qui a trait à la gestion de ces quantités impressionnantes de déchets miniers, la *DIP* évoque sommairement, et sans grand détail, les options considérées. On mentionne en effet, pour l'emplacement de l'usine de traitement du minerai (le concentrateur), que « [c]inq options

---

<sup>32</sup> *DIP*, p.36.

<sup>33</sup> *DIP*, p.26.

d'emplacement ont été proposées pour la construction de l'usine de traitement du minerai. Il s'agit des options U-A à U-E, tel qu'illustrées à la carte 3. Une évaluation comparative préliminaire de ces options a été effectuée et l'option U-A s'est avérée être l'option préférable »<sup>34</sup>. **Comme aucun détail n'est fourni quant aux avantages et aux inconvénients des différentes options, il nous est cependant impossible de commenter le choix retenu.**

Le constat est le même en ce qui a trait aux « infrastructures d'entreposage » (zone de déversement des déchets miniers) de stériles et de résidus miniers :

*Pour chaque secteur du projet Novador, soit les secteurs Monique, Pascalis et Courvan, des options d'emplacement ont été identifiées pour entreposer les stériles. Pour le secteur Monique, trois options d'emplacement sont proposées (MS-A à MS-C) alors que pour les secteurs Pascalis et Courvan, quatre options d'emplacement sont proposées respectivement (PS-A à PS-D et CSA à CS-D). L'emplacement de ces différentes options est illustré à la carte 4. Ces options d'emplacement ont été déterminées en fonction des critères de base préliminaires et des critères de conception, dont les volumes de stériles à entreposer ainsi que les hauteurs maximales d'empilement.*<sup>35</sup>

On présente ici les emplacements considérés, de façon très approximative (de simples ellipses sur une carte), sans détails relatifs aux avantages et aux inconvénients des différentes options. De plus, la carte 4 présente actuellement plus d'options que ce que le texte mentionne, soit quatre emplacements d'entreposage de stériles dans le secteur Monique et cinq emplacements, respectivement, pour les secteurs Pascalis et Courvan.

**Il conviendrait donc, tant en ce qui a trait à l'emplacement de l'usine de traitement qu'aux emplacements des haldes de stériles, d'uniformiser le propos entre le texte et les cartes et de détailler davantage les avantages et les inconvénients des choix proposés. Il conviendrait également de détailler davantage ce qui justifie chacun des choix retenus, afin que ces choix soient discutés, voire modifiés, de façon transparente avec les parties prenantes concernées.**

Soulignons également, à ce sujet, qu'aucune des options proposées n'implique un remblaiement de l'une ou l'autre des sept fosses envisagées. Pourtant, *Probe Gold* rappelle à plusieurs reprises, dans la *DIP*, qu'il est « envisagé de remblayer les fosses pendant les opérations afin de limiter l'empreinte au sol si possible »<sup>36</sup>. Si cette volonté est sincère, et en respect du principe de l'article 232.3 de la *Loi sur les mines*<sup>37</sup>, **il nous apparaît que l'éventualité de remblayer certaines des sept fosses devrait apparaître dans les différentes « solutions de rechange des emplacements » des différentes « infrastructures » et devrait être détaillée dans son ensemble. Dans l'idéal, et considérant le grand nombre d'excavations à ciel ouvert que *Probe Gold* envisage ici, un engagement clair à remblayer certaines de ses fosses devrait être pris par la compagnie afin de limiter les impacts déjà considérables du projet proposé.** Au-delà de simples revendications

---

<sup>34</sup> *DIP*, p.41.

<sup>35</sup> *DIP*, p.43.

<sup>36</sup> *DIP*, p.28.

<sup>37</sup> *Loi sur les mines*, a. 232.3 : « dans le cas d'une mine à ciel ouvert, le plan de réaménagement et de restauration doit comporter une analyse de la possibilité de remblaiement de la fosse ». En ligne :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/M-13.1>

écologistes, rappelons qu'il s'agit d'une pratique fortement recommandée dans l'industrie et qui peut s'avérer économiquement profitable<sup>38</sup>. Cette éventualité mérite donc d'être considérée avec le plus grand sérieux qui soit.

## Destruction de milieux humides : destruction de puits de carbone

Les estimations d'émissions de gaz à effet de serre (GES) actuellement fournies dans la *DIP* n'adressent actuellement que l'ajout de GES, par le biais de différentes activités humaines liées au projet, dans l'atmosphère. On y lit donc que, « [s]elon les données du projet actuellement disponibles, les émissions directes et indirectes générées pendant la phase de construction sont estimées entre 35 000 et 45 000 tCO<sub>2Eq</sub>. »<sup>39</sup> De même, « pour un projet de l'envergure de Novador, pendant la phase d'opération, les émissions directes associées à la consommation de carburant (diesel) pourraient être de l'ordre d'environ 50 000 tCO<sub>2Eq</sub> annuellement alors que les émissions indirectes associées à la consommation en électricité seraient estimées à environ 1,5 tCO<sub>2Eq</sub> annuellement. »<sup>40</sup> **Nous saluons ici l'approche conservatrice du promoteur dans la présentation de ces données. Nous aimerions cependant souligner deux éléments qui devraient être inclus dans un tel calcul : la libération du carbone séquestré par la végétation détruite ou affectée par l'activité extractive ainsi que le carbone qui ne pourra être séquestré en raison de cette destruction ou détérioration des milieux naturels, dont les milieux humides.** Rappelons en effet que les milieux humides, notamment, sont des puits de carbones considérables et qu'une détérioration de ces milieux implique nécessairement une diminution, voire une incapacité, de leur capacité à séquestrer du carbone atmosphérique. **Tout le carbone que ces milieux ne séquestreront pas, en raison du développement du projet, devrait donc être inclus dans les estimations de GES générés directement ou indirectement par le développement de Novador.**

Nous estimons en effet que les calculs d'émissions de GES devraient tenir compte de ce que la destruction ou la détérioration de milieux humides (liée au rabaissement des nappes phréatiques et donc à l'assèchement partiel ou total de certains milieux, par exemple) engendreront. **De même, nous estimons que *Probe Gold* devrait évaluer les capacités de séquestration annuelle du carbone par ces différents milieux qui seront affectés, afin de déterminer quelles quantités de carbone ne seront pas séquestrées par ces milieux, en raison des impacts du développement du projet. Ultimement, cette analyse devrait permettre de déterminer quelle quantité de CO<sub>2</sub> aurait été séquestrée dans le temps – et jusqu'à un rétablissement de leur état initial, advenant que cela soit possible – si ces milieux n'avaient été ni détruits, ni affectés par le projet.**

---

<sup>38</sup> Emerman S.H. (2020). *Prevention of Lake Destruction and Tailings Dam Failure: Open-Pit Backfilling Options for the Champion Iron Bloom Lake Mine, Quebec, Canada*. Spanish Fork, Utah.

<sup>39</sup> *DIP*, pp.91-92.

<sup>40</sup> *DIP*, p.92.

## Questions de finances

La rentabilité et les bénéfices économiques liés au développement de ce projet ne nous apparaissent, pour le moment, pas si clairs. Nous aimerions donc obtenir davantage d'information sur le financement du projet. QuestionnéEs sur ce point précis, lors de la séance de consultation organisée par l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) le 5 décembre dernier, les représentantEs de *Probe Gold* nous ont laissé savoir qu'Investissement Québec, le Fonds de solidarité FTQ, SIDEX (soit le Fonds de solidarité FTQ et le Gouvernement du Québec) ainsi que la Société de Développement de la Baie-James avaient investi dans ce projet. On nous a également laissé savoir que, pour financer les travaux d'exploration, des actions accréditives<sup>41</sup> – soit des actions déductibles d'impôt – avaient été émises. Nous aimerions cependant obtenir plus d'information quant à toutes ces formes de financement : **dans quelles proportions les fonds publics, gouvernementaux et autres formes de subventionnement public (déductions d'impôts, congés fiscaux, etc.) – tant provinciaux que fédéraux – ont-ils contribué au financement du projet ? Dans le même ordre d'idée : quelle part de risque financier a été assumé par la compagnie elle-même, dans le développement de ce projet, et quelle part de risque a été endossé – directement ou non – par la société civile ? De même, quelles sont les retombées (impôts, redevances, salaires versés) des travaux d'exploration des dernières années que le projet actuel a permis de générer ?**

Dans cette même thématique financière, la *DIP* souligne que le « plan de restauration [de la mine Monique] a été accepté par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) du Québec en novembre 2013 et une garantie financière est en fiducie. »<sup>42</sup> Nous aimerions obtenir plus d'information concernant ce point précis : **à combien se chiffre la restauration complète du site Monique, dans son état actuel, et à combien est-elle estimée une fois l'exploitation du projet Novador terminée ? À combien se chiffre le montant de la garantie actuellement placée en fiducie et combien reste-t-il à combler, au regard des estimations auxquelles réfère notre question précédente ?**

## Un caribou, ça fait quoi avec un lingot ?

Sur un tout autre sujet, la *DIP* mentionne à quelques reprises le fait que le projet proposé s'inscrive directement dans l'habitat d'une harde de caribous dont l'état est plus que critique depuis de nombreuses années. On n'y mentionne jamais le nombre réel de bêtes encore vivantes dans cette harde, préférant parler des « 230 à 244 »<sup>43</sup> bêtes munies d'un collier émetteur dans les régions de la Basse-Côte-Nord, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du nord du Québec et de Charlevoix. On mentionne par ailleurs que des résultats d'étude « indiquent que [...] le caribou de

---

<sup>41</sup> Gouvernement du Canada. *Actions accréditives*. En ligne : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/actions-accreditives.html>

<sup>42</sup> *DIP*, pp.28-29.

<sup>43</sup> *DIP*, p.14.

la région est absent ou très précaire »<sup>44</sup>. Enfin, on avance qu'afin « de protéger l'espèce, *Probe Gold* prendra en considération les caractéristiques biophysiques de l'habitat essentiel du caribou des bois boréal dans l'écorégion du bouclier boréal (centre) dans le secteur de son projet. »<sup>45</sup>

**Pardonnez notre incapacité à saisir la portée d'un tel langage sibyllin, mais nous aimerions comprendre plus en détails ce que « prendre en considération les caractéristiques biophysiques d'un habitat essentiel » impliquera en termes d'actions et de mesures concrètes appliquées dans le développement des différentes composantes du projet. Nous estimons par ailleurs impératif que la documentation fournie par *Probe Gold* fasse explicitement état de la situation actuelle de la harde de Val-d'Or (qui compte, en date d'aujourd'hui, moins de 10 bêtes, il convient de le rappeler) et décrive en détail les impacts et la contribution du projet au déclin observé de cette harde.**

### Innover : ça comprend quoi ?

Au tout début de la *DIP*, on souligne que dans « un contexte où les changements climatiques, la préservation de l'eau et de la biodiversité sont au cœur des enjeux mondiaux, l'innovation fait inévitablement partie des solutions qui doivent être priorisées pour assurer la croissance économique tout en protégeant les composantes environnementales et sociales du milieu récepteur. »<sup>46</sup>

Relativement à une telle affirmation, nous aimerions obtenir plus de détails quant au projet proposé : **quelles sont exactement les innovations proposées dans le développement d'un tel projet de mine à ciel ouvert visant l'extraction d'or ?** De même : **en quoi l'innovation comprise dans ce projet précis permettra d'adresser et – on l'espère! – de limiter les conséquences négatives des « enjeux mondiaux » mentionnés (soit « les changements climatiques, la préservation de l'eau et de la biodiversité ») ?** Enfin, outre cette idée d'assurer « la croissance économique », **en quoi « l'innovation » proposée fera en sorte que le développement de sept fosses à ciel ouvert visant l'extraction d'un minerai aurifère favorise ultimement la « protection » des « composantes environnementales et sociales du milieu récepteur » ?**

### Préoccupations générales

En ce qui a trait aux composantes de l'environnement retenues dans l'analyse des éléments susceptibles de subir des changements quelconques (section « Changements qui risquent d'être causés aux composantes de l'environnement » de la *DIP*), nous remarquons que relativement peu de composantes sont actuellement retenues, comparativement aux enjeux soulevés lors des consultations publiques. **Nous recommandons donc d'arrimer les composantes retenues aux**

---

<sup>44</sup> *DIP*, p.15.

<sup>45</sup> *DIP*, p.68.

<sup>46</sup> *DIP*, p.1.

enjeux soulevés et, donc, d'ajouter notamment les milieux humides, les eskers, les eaux souterraines et tous les autres éléments de l'environnement soulevés lors des consultations des différentes parties prenantes<sup>47</sup>.

Enfin, nous nous questionnons sur l'évaluation prévue des impacts cumulatifs du projet et des projets passés, présents et futurs sur le site et dans les environs de la zone d'étude. Le territoire abitibien étant lourdement affecté par l'extraction minière et par l'exploitation forestière, les milieux humides, hydriques, naturels et autres cumulent déjà une grande quantité d'impact dont l'amplitude n'est pas toujours facile à évaluer. **Dans l'idéal, Probe Gold fournirait des modélisations des charges de contaminants relâchées ou qui seront relâchées dans les bassins versants concernés par le projet, ainsi que des calculs totalisant les pertes ou les perturbations de milieux naturels (hydriques, humides, forestiers, etc.) dans un rayon de quelques dizaines de kilomètres, ainsi que des estimations des impacts socio-économiques (tant positifs que négatifs) de l'activité minière dans la région.** Il s'agit d'un travail d'analyse fastidieux qui n'est pratiquement jamais réalisé, mais qui permettrait d'apprécier, avec des données pertinentes, la place qu'occupe réellement le projet proposé dans le vaste portrait des impacts de l'industrie extractive au Québec et – plus précisément – en Abitibi-Témiscamingue.

En vous remerciant sincèrement de l'attention que vous portez à la présente, et surtout n'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information complémentaire.

Nous vous prions de recevoir nos salutations les plus distinguées,

Émile Cloutier-Brassard (B.Sc.)  
Analyste minier, Eau Secours

Rébecca Pétrin (B.Sc., M.Env)  
Directrice générale, Eau Secours

---

<sup>47</sup> DIP, pp.7-8, *Tableau 3 : Principaux enjeux soulevés par les instances et les organismes rencontrés à ce jour*; et pp.11-12, *Tableau 4 : Principaux enjeux soulevés par les instances autochtones rencontrées.*